

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 14 octobre 2025,

Délibération enregistrée sous le numéro : 696/2025/FVE

Conseil d'Administration du 24 octobre 2025

Sujet : Plan de formations doctorales scientifiques.

Voir document en pièce jointe.

En application du règlement intérieur du Collège des Ecoles Doctorales, et notamment de son article 1.6, les doctorants inscrits à l'Université de Limoges sont tenus de suivre, au cours de leur thèse, un volume de 100h de formations complémentaires, réparties comme suit :

- Au moins 15h de formations scientifiques spécialisées. Ces formations visent à apporter aux doctorants des compléments de connaissances, en adéquation avec leur discipline de recherche ;
- Au moins 15h de formations scientifiques thématiques dont le but est d'étendre le spectre de connaissances et de réflexion scientifique ;
- Au moins 20h de formations transversales à visée professionnalisaante - intégrant la formation obligatoire à l'éthique et l'intégrité scientifique – dont le but est d'apporter au futur docteur des outils pour renforcer ses compétences transversales et pouvoir ainsi réussir au mieux son insertion professionnelle.

Au plus 20h des activités du doctorant, complémentaires à sa thèse, peuvent également être validées dans le cadre des formations par l'Ecole Doctorale ou le Collège des Ecoles Doctorales.

La création d'une offre de formation doctorale spécialisée permet d'adapter les contenus pédagogiques aux compétences attendues d'un étudiants inscrit en doctorat, telles que mentionnées au travers des 6 blocs de compétences affichés au Répertoire National des Certifications Professionnelles pour le doctorat (RNCP40525).

Volumétrie des enseignements :

48 h équivalent TD sont sollicitées par les Ecoles Doctorales pour assurer la mise en œuvre de cette offre de formation doctorale spécialisée. Certains modules pourront être mutualisés entre plusieurs Ecoles Doctorales, en particulier entre les Ecoles Doctorales Sciences et Ingénierie et Biologie - Chimie - Santé.

Les objectifs détaillés de chacun des modules proposés sont détaillés en annexe.

Modalités et critères d'évaluation :

Evaluation de la formation :

L'organisateur de la formation peut demander, à l'issue de la formation, l'envoi d'un questionnaire d'évaluation aux participants. Ce questionnaire est transmis par voie dématérialisée via le logiciel ADUM.

Dans une dynamique d'amélioration continue, les informations recueillies sont ensuite communiquées au formateur et à la direction de l'Ecole Doctorale concernée.

Evaluation des compétences acquises :

L'évaluation des compétences acquises intervient au travers de la rédaction et de la soutenance de thèse.

Public et régime d'inscription :

Sont concernés par cette offre les doctorants régulièrement inscrits à l'Université de Limoges à la date d'ouverture du module de formation proposé, tant pour le public relevant de la formation initiale que pour celui relevant de la formation continue.

En dehors de l'acquittement des droits d'inscription en doctorat, payés annuellement, aucun frais supplémentaire n'est demandé aux doctorants qui souhaitent participer à ces modules de formation.

Chaque Ecole Doctorale propose des formations à destination des doctorants inscrits au sein de son Ecole Doctorale. Toutefois, en raison du caractère inter-disciplinaire de certains champs scientifiques, un des modules proposés sera mutualisé entre les Ecoles Doctorale Sciences et Ingénierie et Biologie Chimie Santé.

Pour les autres modules, seront prioritaires les doctorants inscrits dans l'Ecole Doctorale à l'origine de l'ouverture du module de formation. Si des places restent disponibles à la clôture des inscriptions, il pourra cependant être envisagé d'ouvrir la formation aux doctorants appartenant à d'autres Ecoles Doctorales. Cette opportunité ne sera mise en œuvre qu'après accord explicite des équipes de direction des Ecoles Doctorales concernées.

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Limoges, le 24 octobre 2025

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois d'octobre 2025.

Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 03 novembre 2025.

Modalités de recours : En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

FORMATIONS SCIENTIFIQUES SPECIALISEES DES ECOLES DOCTORALES

PLAN DE FORMATION

Ecole Doctorale	Intitulé de la formation	intervenant	Statut	Date de la formation	Nombre d'heures d'heures	catégorie	Nombre d'heures Eq TD	Résumé de la formation	
								Formation dispensée en anglais.	
	Basics On Neural Networks Architectures - présentation séance 1	Juan-Antonio Escareno MCF	XLM	1er semestre 25-26	3	CM	4,5	The recent surge in Artificial Intelligence [AI] has been particularly significant in recent years. This trend is notably impactful in the scientific field, where many aspects are influenced by AI architectures. Therefore, it is crucial to grasp the concept of 'Learning' and the mathematical implications it carries, especially in simple technologies used for function mapping, classification, or model identification. Understanding these fundamentals is essential for harnessing AI effectively in scientific research and applications.	
	Basics On Neural Networks Architectures - présentation séance 2	Juan-Antonio Escareno MCF	XLM	1er semestre 25-26	3	CM	4,5		
	Basics On Neural Networks Architectures - atelier 1	Juan-Antonio Escareno MCF	XLM	1er semestre 25-26	3	TD	3		
	Basics On Neural Networks Architectures - atelier 2	Juan-Antonio Escareno MCF	XLM	1er semestre 25-26	3	TD	3		
S1	Initiation à l'analyse d'image avec le logiciel ImageJ / Fiji	Amélie Magnaudoux MCF	IRCR	2ème semestre 25-26	3	CM	4,5	Cette formation sera proposée sous la forme de deux demi-journées dansant des ateliers de mise en application. Alors, après une présentation du logiciel et de ses fonctionnalités, sera proposée une mise en application d'analyses simples et courantes à partir d'image exemple (segmentation, compilages et mesures d'objets), quantification d'histologie, etc. Ensuite l'autonomisation d'analyses sous forme de macro sera décrite avec une mise en pratique sous la forme d'un second atelier. Enfin, les participants à la formation pourront utiliser des images illustrant les problématiques d'analyse qu'ils rencontrent, ces images seront utilisées dans un dernier atelier visant à mettre en pratique ce qui a été vu tout au long de la journée.	
	Initiation à l'analyse d'image avec le logiciel ImageJ / Fiji - atelier 1	Amélie Magnaudoux MCF	IRCR	2ème semestre 25-26	3	TD	3		
	Initiation à l'analyse d'image avec le logiciel ImageJ / Fiji - atelier 2	Amélie Magnaudoux MCF	IRCR	A définir	3	TD	3		
									25,5
								total demandé ED S1	21

COIN BIEN DE FORMATIONS SCIENTIFIQUES

